

The image shows the cover of a magazine titled 'LA LETTRE' by 'environnement 92'. The cover features a collage of environmental photos: a modern building with a glass facade, a large glass dome structure, and a river with greenery. The title 'LA LETTRE' is in large blue letters, and 'environnement 92' is in smaller green letters below it. There are also circular logos in the top right and bottom right corners.

# LA LETTRE

environnement 92

## La Lettre #16 - Mars 2025

ÉDITORIAL

### **Environnement 92 va changer de nom**

Notre association est née le 28 Août 1991 avec le nom d'Environnement 92, ce qui a perduré jusqu'à ce jour. Depuis mon élection en 2018, comme présidente, l'intégration dans le réseau France Nature Environnement s'est graduellement accrue, via des liens renforcés avec France Nature Environnement Île-de-France et les 7 autres fédérations départementales. Concrètement, nous participons activement à plusieurs groupes de travail thématiques au niveau régional (Cartovégétation, Biodiversité, Eau et Ecologie Populaire), et nous avons été associés à deux séquences de réflexion stratégique de FNE idf d'abord à l'horizon 2025, puis à celui, tout récent de 2030. Enfin, nous sommes représentés au Conseil d'Administration de FNE idf.

Au cours de mon mandat, j'ai pu constater que notre association en tant qu'Environnement 92 n'est toujours pas reconnue comme faisant partie du réseau FNE, ce qui constitue un handicap pour son développement et la recherche d'entreprises mécènes et de subventions. Or nous avons besoin absolument de trouver des ressources nouvelles pour assurer le développement de notre réseau départemental et la réalisation de nos projets. Nous souhaitons que notre fédération soit reconnue sans ambiguïté comme membre à part entière du réseau FNE, d'où l'idée de changer notre nom en **France Nature Environnement Hauts-de-Seine** et rejoindre ainsi 5 autres fédérations qui ont déjà suivi la même démarche : FNE Paris, FNE Seine & Marne, FNE Yvelines, FNE Val de Marne, FNE Val d'Oise.



Ce changement respectera en tous points les principes de la Charte fédérale FNE « **Le fédéralisme** est un mode d'organisation dans laquelle chacun des adhérents dispose d'une large autonomie tout en permettant subsidiairement à un organisme central, dit fédéral, d'intervenir en leur nom. Le fédéralisme est basé sur la subsidiarité, l'autonomie, la participation et la coopération ».

Notre Comité Directeur a voté pour ce changement le 13 février 2025, avec 18 voix pour, 1 abstention et 1 contre. Nous avons reçu l'accord formel du Président Antoine Gatet de FNE le 5 mars 2025, ce qui nous permet de la soumettre à l'assemblée générale du 29 mars 2025, avec les nouveaux statuts.

Irène Nenner, Présidente d'Environnement 92

---

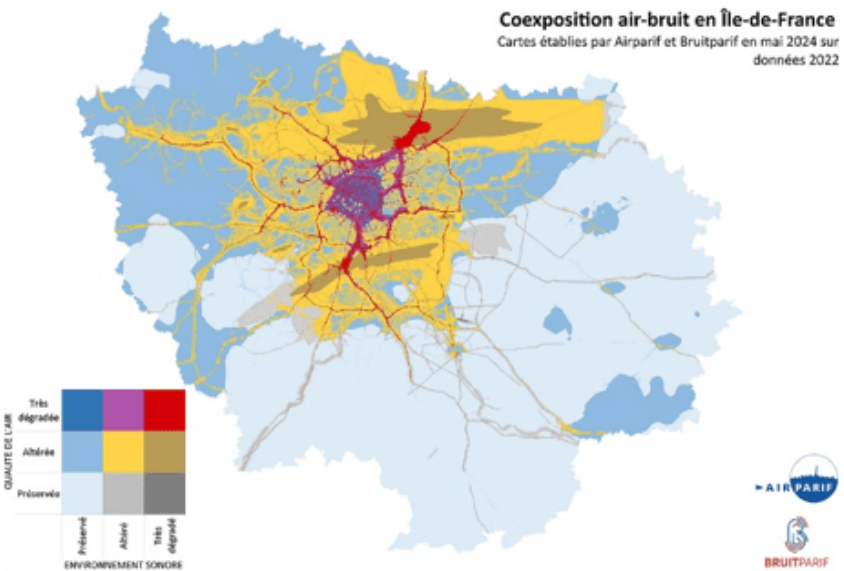
## **Pollutions, un danger peu pris en compte en Ile-de-France**

*Les coûts sociaux des pollutions de nos éléments de vie : air, eau, sols et sous-sols, espaces de nature mais aussi celles qui atteignent nos sens :*

*pollutions sonores, lumineuses, olfactives, sont presque totalement ignorées de nos édiles et collectivités.*

Deux de ces pollutions, celle de l'air et celle du bruit sont bien connues, chiffrées par le Sénat pour la première et l'Assemblée Nationale pour la seconde, et suivies respectivement par Airparif et Bruitparif, mais peu de mesures sont prises pour les diminuer. Elles ont des effets importants sur la santé humaine (maladies pulmonaires et cardio-vasculaires) - près de dix mille décès prématurés par an - et sur celle de la nature. Mais ce qui devrait frapper nos édiles, c'est que leurs coûts économiques, non seulement la santé mais surtout les atteintes aux biens des personnes, se chiffrent en centaines de milliards d'euros par an, soit le même niveau que pour la lutte contre le réchauffement climatique tel que l'avait analysé en 2006 la Banque Mondiale et Nicholas Stern en termes de plusieurs points de PIB par an.

Le coût économique de la pollution de l'air est de 100 milliards d'euros par an soit 1500 € par français, celui de la pollution sonore de 150 milliards d'€/an soit 2500 €/français. Hormis leurs atteintes en santé qui peuvent s'additionner, les coûts concernant la dévaluation des biens etc. sont souvent similaires mais par une simple addition, on obtient un total de 48 milliards d'euros/an pour notre région francilienne. On constate que la carte des pollutions coïncide souvent avec les mêmes secteurs géographiques.



La pollution de l'eau et celle des sols par les traitements agricoles ont aussi été chiffrées par le Conseil Général du Développement durable (Bommelaer et Devaux) en 2011. Le coût de la dépollution de l'eau pour les nitrates est d'environ 70 à 106 € par kg et pour un kg de pesticides de 60 000 à 200 000 €. Au total pour dépolluer nos eaux souterraines, celles utilisées pour l'eau potable, le coût d'élimination des nitrates serait de 490 à 742 milliards d'€ et pour les pesticides de 32 à 105 milliards d'€. Ainsi, la dépollution de l'eau souterraine de notre pays reviendrait à 522 – 847

milliards d'€, hors coût de l'énergie de pompage avant traitement.

La pollution lumineuse soit par les éclairages nocturnes hors habitation mais surtout par l'utilisation intense de tous les écrans du smartphone à l'écran d'un ordinateur, ou bien les écrans numériques pour la publicité, conduit à des effets très importants sur la santé. Un tiers des français souffre d'insomnie dont une grande part est liée aux écrans, ordinateurs, télé, smartphone et publicité.

Comme disait le président Chirac, la maison brûle mais nous regardons ailleurs. Les chiffres cumulés sont tellement élevés qu'aucun élu, pas un industriel, pas une chambre d'agriculture, pas un ministre de la santé ou de l'environnement ne veut s'en saisir. L'écologie et l'environnement sont conspués partout mais quand viendra le temps de l'addition, avant 2100, combien seront ceux qui diront, si on avait su ! Or, on le sait dès à présent et il est encore temps d'agir.

Michel Riottot, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

---

## **Patrimoine en baisse dans le quartier du Parc Sud de Nanterre**

Le quartier du Parc Sud a plutôt mauvaise réputation à Nanterre, ce qui se vérifie quand on constate le nombre de candidats à un logement social qui refusent une proposition dans le parc de Hauts-de-Seine Habitat ou de Nanterre-Coop Habitat, les 2 principaux bailleurs sociaux implantés dans le quartier. Mais ça ne veut pas dire du tout qu'il n'y a rien d'intéressant dans le plus densément peuplé des quartiers de Nanterre.

### **Les deux faces des "tours Nuages" construites par Emile Aillaud**

Tout le monde connaît cette quinzaine de tours de tailles diverses, aux formes arrondies, que l'on imagine difficile à meubler, et leurs fenêtres carrées, rondes ou en forme d'oeil. Ce que l'on ne voit pas, c'est que ce sont des passoires thermiques...

Depuis des lustres les classes moyennes et leurs élus se scandalisent que, si près de La Défense, ces immeubles classés abritent 1500 logements sociaux. Paradoxalement, c'est une municipalité de gauche qui est en train de "corriger" cette "anomalie".

Il a fallu pour cela faire modifier le règlement de l'ANRU (l'Agence pour la rénovation urbaine de Jean-Louis Borloo) qui ne prévoyait que des opérations de démolition-reconstruction. La Ville a largement eu recours à ce schéma puisque plus de 1000 logements sociaux ont déjà été détruits sur la ville et qu'il est prévu d'en raser encore quelques centaines.

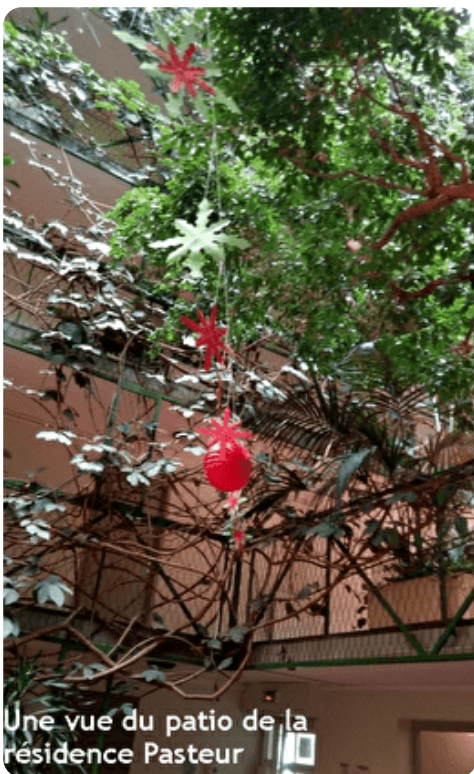
Mais pour diminuer la proportion de logements sociaux du quartier et essayer de créer de la "mixité sociale" aux Tours Nuages, la municipalité a choisi de préserver le plus possible l'architecture initiale d'Emile Aillaud et de changer d'usage 488 logements pour installer à leur place 262 logements en accession à la propriété et 16500 m2 de locaux d'activité divers.

Quand ces logements auront été libérés, il sera possible de les isoler de l'intérieur et de conserver l'enveloppe extérieure en mosaïque qui constitue une partie du cachet des Tours Aillaud.

Pour les autres tours, qui, elles, resteront habitées, l'isolation ne pourra se faire que de l'extérieur et les mosaïques disparaîtront au profit d'un revêtement métallique a priori moins qualitatif.

Les locataires délogés et les mal-logés qui devront attendre un an ou deux de plus (puisque le relogement des bien-logés est prioritaire...) vivent la chose comme dans le cas des démolitions-reconstructions. Mais il faut bien admettre que d'un point de vue écologique, éviter les coûts et les nuisances des foudroyages ou des grignotages organisés par l'ANRU est une amélioration..

**La Résidence Pasteur abritait quelques dizaines de personnes âgées autonomes.** Propriété d'Hauts-de-Seine Habitat, elle relevait du logement social et il fallait la vider de ses pensionnaires pour contribuer à la sacro-sainte mixité sociale. Mais cet immeuble possédait un patio intérieur, un jardin d'hiver remarquable qui aurait donné un attrait incontestable à de nouveaux occupants, services municipaux ou autres. Il suffisait, comme à une partie des tours Aillaud, d'en changer l'usage.



L'immeuble ne faisait pas partie du patrimoine municipal, mais il était un élément du patrimoine de la commune. La Ville a préféré le principe de sa destruction. De même qu'elle a choisi d'abattre un certain nombre d'arbres situés à proximité (et de privatiser un jardin d'enfants public...).

La construction de nouveaux immeubles en accession à la propriété dans le secteur va faire augmenter la population de plus de 300 personnes. Il y a quelques années, lors d'une consultation, les habitants avaient explicitement souhaité que la population n'augmente pas. Est-ce vraiment dans



l'intérêt du quartier que l'on a passé outre ?

**Le groupe scolaire Jacques Decour va être restructuré.**

**Pourquoi pas ?**

Première étape : l'abattage de 24 arbres ! Dans la ville, on parle de renaturer les cours d'école dont beaucoup, hélas, même récentes, sont bitumées. Et au même moment, on détruit un îlot de fraîcheur dont bénéficiaient les enfants d'un quartier trop bétonné. Quelle hérésie !

Par la même occasion, on fait disparaître la salle Jacques Decour, une des plus grandes salles de la ville. Il paraît qu'il y aura un auditorium dans le Collège intercommunal (avec Puteaux) qui sera construit à côté du groupe scolaire dans quelques années. Et on annonce aussi pour bientôt une grande salle à côté de l'école Maxime Gorki.

Espérons qu'à défaut d'être là tout de suite, ces équipements amélioreront le patrimoine du quartier !

Jacques Capet, Naturellement Nanterre

---

## **Patrimoine remarquable bafoué à Antony !**



En 2008, le PLU de la commune d'Antony a été modifié pour densifier le centre-ville et l'ASPEA est née alors pour lutter contre la destruction de tous les pavillons et les jardins de charme du centre-ville. Hélas, beaucoup de pavillons sont tombés pour laisser place à des résidences aux façades standardisées.

Depuis quelques années, Mr Jean-Yves Senant, le maire d'Antony, se faisait le défenseur du patrimoine face aux injonctions de VSQP. Il disait tenir et nous lui faisons confiance. La ville ne compte que 17 bâtis remarquables pour 65 000 habitants, avec la protection minimale de rang 3.

Notre préoccupation actuelle concerne le n°44 de l'avenue Gabriel Péri, l'un des pavillons et jardins des plus emblématiques puisque dans le cadre du nouveau PLUi, la commune a décidé de le déclasser.

Sur le document « *Décision d'inscription en qualité de Bâtiment remarquable* », l'appréciation de la mairie pour les qualités de ce pavillon décrivent :

- une façade composée de pierres meulières ;
- une modénature qui met en valeur la façade, avec la présence de bandeaux ;
- les fenêtres sont par ailleurs surmontées de linteaux ;
- les garde-corps sont remarquables.

Sur le document « *Annulation de la précédente décision* » (Document Enquête publique PLUi juin 2024) les qualités du pavillon change soudainement : « *Le pavillon actuel ne présente pas de caractéristiques particulières justifiant une protection. De plus son état d'extrême vétusté rend impossible toute protection.* »

Que s'est-il passé entre ces deux décisions en à peine 3 à 4 ans ?

Ce pavillon était encore en zone densifiable jusqu'en 2020 et par suite des demandes répétées de l'ASPEA, le PLU a été modifié pour ramener ce front bâti en zone UD comme cela était le cas jusqu'en 2008. Tout semblait démontrer l'implication de la commune dans la protection de ce patrimoine.

Et puis, vlan ! Le nouveau propriétaire, contrarié par cette modification du PLU, mure les ouvertures du pavillon alors qu'il était en très bon état quant à ses structures. La commune laisse faire - ou donne son accord, car il faut une autorisation pour ce genre de travaux - et mieux encore au printemps, elle décide l'annulation de sa précédente décision de protection en qualité de « Bâti remarquable ».

Nous nous demandons pourquoi la commune d'Antony n'a pas enjoint à ce propriétaire de ne pas endommager cette propriété remarquable ? Pourquoi la mairie a-t-elle laissé se perpétrer - ou autorisé - ces dégradations pouvant conduire à terme à des dommages structurel ?

Comment la commune justifie-t-elle aujourd'hui que ce pavillon «*ne présente pas de caractéristiques particulières* » alors que rien n'a changé quant à l'habillage de ses façades ? La « *protection* » initiale était-elle dès le départ, vouée à être supprimée ?

Mieux encore, le 10 janvier, la commune a délivré un permis de démolir et de construire deux résidences en cet endroit ! Par conséquent, l'ASPEA se voit obligée de mener une action juridique pour essayer d'empêcher la casse.

A présent, nous attendons de la commune, qu'elle annule l'arrêté qui donne autorisation au permis de démolir et de construire, qu'elle revienne sur sa décision de retrait de protection de ce bâtiment remarquable et fasse autorité auprès du propriétaire en vue de sa complète remise en état.

Hélène Merlet, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony

---

## Les échos de la Butte Rouge

### Une nouvelle publication de Chatenay-Malabry

#### Echos de la Butte Rouge

Notre infolettre bimensuelle

Echos de la Butte Rouge n° 14



PRENDRE DE LA HAUTEUR

Depuis septembre 2024, l'association CPE (Chatenay Patrimoine Environnement) édite régulièrement une publication bimensuelle.

Leur message :

"Nous vous proposons d'accompagner ce cycle d'une lettre d'information bimensuelle. Vous découvrirez la Butte Rouge sous des aspects inattendus, parfois familiers, parfois inconnus. Nous vous invitons à des promenades géopoétiques en textes et en images. Vous allez explorer les multiples facettes, culturelles, sociales et naturelles, de la cité-jardin. Nous espérons vous étonner, vous émouvoir, vous questionner. Bon voyage !"

Tous les numéros sont sur le site : [www.chatenay-patrimoine-environnement.org](http://www.chatenay-patrimoine-environnement.org) (cliquez sur l'image pour visiter leur site)



# Le nouveau guide de l'arbre du Département des Hauts-de-Seine

## NATURE

Le Département renouvelle son guide de l'arbre



Le Magazine HDS (du Département des Hauts-de-Seine) de mars-avril 2025 annonce le nouveau guide de l'arbre. Sur la base du constat que les arbres sont soumis à de très fortes contraintes qui les fragilisent et réduisent leur espérance de vie : compactage du sol, déversement d'effluents toxiques, recouvrement des collets, minéralisation des pieds etc..., il est proposé un barème de compensation en cas de dommages pour inciter les prestataires de travaux et concessionnaires qui interviennent à prendre toutes les précautions nécessaires. Le Guide, affiché comme le plus protecteur en France, inclut des conseils en matière de préservation et de gestion du patrimoine arboré à destination des décideurs, des investisseurs et aménageurs. Belle initiative ! A voir si ces préconisations seront effectivement appliquées !

---

**Conseil de lectures ...**



## **Livre Biodiversité urbaine - Atlas de la trame verte des Hauts de Seine**

Changement climatique, fragmentation des milieux naturels, pollutions toutes ces causes anthropiques fragilisent au quotidien l'état de la biodiversité en entraînant la perte ou la dégradation de l'habitat.

Ce phénomène est particulièrement alarmant en ville où les espaces naturels sont confrontés à une artificialisation galopante des sols. Comment renaturer les villes ? Comment protéger et développer la biodiversité urbaine ? C'est à ces questions que l'association Environnement 92 tente de répondre.

Edition : Environnement 92

Version papier 25 €, version numérique EPUB 15€

A commander en ligne sur le site de l'association Environnement 92 : [ICI](#)



## Où se cache la biodiversité en ville

La nature est de plus en plus présente dans la ville, non seulement parce qu'on y plante de plus en plus d'arbres, d'arbustes et de fleurs, mais surtout parce que la gestion des espaces verts et des jardins devient plus écologique. De ce fait, des végétaux et animaux inhabituels profitent de ces lieux. À côté de nos espèces horticoles et domestiques, on peut ainsi observer des espèces sauvages. Certaines d'entre elles s'adaptent, d'autres pullulent, beaucoup nous surprennent... 90 questions-réponses pour comprendre les problématiques liées à la présence de la nature en milieu urbain. Les espaces verts en ville offrent aux citoyens de multiples bienfaits et à certains animaux de nouveaux refuges. Mais quelles adaptations cette urbanisation suppose-t-elle de la part des plantes et des animaux mais aussi de la part de l'homme pour gérer certains envahissements ?

Edition Quæ 19€

## Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

## Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

**Elargissons ensemble notre communauté pour  
construire un monde meilleur !**

**ENVIRONNEMENT 92** - [environnement92@gmail.com](mailto:environnement92@gmail.com)

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

**Directrice de publication** : Irène Nenner

**Comité de lecture** : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Clotilde Norguet

